

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Epoxy Hardener

Section 1. Identification

Identificateur SGH du produit : Epoxy Hardener
SDS code : 028562

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisations identifiées

Usage industriel

Utilisations non recommandées

Utilisation par les consommateurs

Manufacturier : Akzo Nobel Coatings, Inc.
1845 Maxwell
Troy, MI, 48084
USA
(800) 618-1010
Akzo Nobel Coatings Ltd.
110 Woodbine Downs Blvd.
Unit #4 Etobicoke, Ontario
Canada M9W 5S6
+1 (800) 618-1010

Importateur : Cía. Mexicana de Pinturas International
S.A. de C.V., Carretera Anillo Periférico,
No Ext 205, No Interior A, Colonia HDA S JOSE, Garcia, Garcia, CP 66000, Nuevo Leon.
RFC: ANA9510267C4

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service) : CHEMTREC +1 (800) 424-9300 (Inside the US)
CHEMTREC International +1 (703) 527-3887 (Outside the US, collect calls accepted)

Section 2. Identification des dangers

Statut OSHA/HCS : Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).

Classement de la substance ou du mélange : LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3
IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Date d'édition/Date de révision : 9/21/2023 **Version** : 1.02
Date de publication précédente : 9/21/2023 1/17

Section 2. Identification des dangers

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : Liquide et vapeurs inflammables.
Provoque de graves lésions des yeux.
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

Prévention

: Porter des gants de protection. Porter des vêtements de protection. Porter une protection oculaire ou faciale. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail.

Intervention

: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Obtenir des soins médicaux. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage

: Non applicable.

Élimination

: Eliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales ou internationales.

Dangers non classés ailleurs

: Aucun connu.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange

Nom des ingrédients	%	Numéro CAS
4-chloro- α,α,α -trifluorotoluène	$\geq 50 - \leq 75$	98-56-6
Fatty acids, C18-unsatd., dimers, reaction products with polyethylenepolyamines	$\geq 20 - \leq 25$	68410-23-1
alcool benzylique	$\geq 10 - \leq 17$	100-51-6
Alcool butylique normal	≤ 3	71-36-3
Éther monométhylique de propylène glycol	≤ 3	107-98-2
Tri(diméthylaminométhyl)-2,4,6 phénol	≤ 2.3	90-72-2
Triéthylènetétramine	≤ 2.1	112-24-3

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.
- Inhalation** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Contact avec la peau** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Ingestion** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmolement
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Section 4. Premiers soins

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

Traitements particuliers : Pas de traitement particulier.

Protection des sauveteurs : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés : Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO₂, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.

Agents extincteurs inappropriés : NE PAS utiliser de jet d'eau.

Dangers spécifiques du produit : Liquide et vapeurs inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure.

Produit de décomposition thermique dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote
composés halogénés
Halogénures de carbonyle

Mesures spéciales de protection pour les pompiers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Intervenants en cas d'urgence : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).

Conseils sur l'hygiène générale au travail : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Section 7. Manutention et stockage

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
4-chloro- α,α,α -trifluorotoluène	Aucune.
Fatty acids, C18-unsatd., dimers, reaction products with polyethylenepolyamines	Aucune.
alcool benzylique	OARS WEEL (États-Unis, 7/2018). TWA: 10 ppm 8 heures.
Alcool butylique normal	ACGIH TLV (États-Unis, 3/2019). Remarques: 2002 Adoption. TWA: 20 ppm 8 heures. NIOSH REL (États-Unis, 10/2016). Absorbé par la peau. CEIL: 150 mg/m ³ CEIL: 50 ppm OSHA PEL (États-Unis, 5/2018). TWA: 300 mg/m ³ 8 heures. TWA: 100 ppm 8 heures. OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989). Absorbé par la peau. CEIL: 150 mg/m ³ CEIL: 50 ppm
Éther monométhyle de propylène glycol	ACGIH TLV (États-Unis, 3/2019). STEL: 369 mg/m ³ 15 minutes. STEL: 100 ppm 15 minutes. TWA: 184 mg/m ³ 8 heures. TWA: 50 ppm 8 heures. NIOSH REL (États-Unis, 10/2016). STEL: 540 mg/m ³ 15 minutes. STEL: 150 ppm 15 minutes. TWA: 360 mg/m ³ 10 heures. TWA: 100 ppm 10 heures. OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989). STEL: 540 mg/m ³ 15 minutes. STEL: 150 ppm 15 minutes. TWA: 360 mg/m ³ 8 heures. TWA: 100 ppm 8 heures.
Tri(diméthylaminométhyl)-2,4,6 phénol	Aucune.
Triéthylènetétramine	OARS WEEL (États-Unis, 7/2018). Absorbé par la peau. TWA: 1 ppm 8 heures.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- Contrôles d'ingénierie appropriés** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
- Protection oculaire/faciale** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou écran facial. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place.

Protection de la peau

- Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.
- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Quand il existe un risque d'ignition causée par de l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique : Liquide.

Couleur : Paille.

Odeur : Solvant.

Seuil olfactif : Non disponible.

pH : Non disponible.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Point de fusion/congélation	: Non disponible.
Point d'ébullition	: 119°C (246.2°F)
points limites d'ébullition	: Non disponible.
Point d'éclair	: Vase clos: 45°C (113°F)
Taux d'évaporation	: Non disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	: Non disponible.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Seuil maximal:	: Indéterminé.
Seuil minimal:	: Indéterminé.
Tension de vapeur	: Non disponible.
Densité de vapeur	: Non disponible.
Densité relative	: 1.163
Densité	: 9.71 lbs/gal 1.163 g/cm ³
Solubilité	: Non disponible.
Solubilité dans l'eau	: Non disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Non disponible.
Température d'auto-inflammation	: Non disponible.
Température de décomposition	: Non disponible.
Viscosité	: Cinématique (température ambiante): 0.34 cm ² /s (34 cSt)
Matières volatiles en poids	: 74.37% (p/p)
Matières volatiles en volume	: 69.85 % (v/v)
Matières solides en poids	: 25.63 % (w/w)
Matières solides en volume	: 30.15 % (v/v)
Composés Organiques Volatils Réglementaires	: 3.2 lbs/gal 378 g/l minus water and exempt solvents
Composés organiques volatils réels	: 1.6 lbs/gal 186 g/l

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	: Le produit est stable.
Risque de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Conditions à éviter	: Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.
Matériaux incompatibles	: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes

Section 10. Stabilité et réactivité

Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition	
4-chloro- α,α,α -trifluorotoluène	DL50 Orale	Souris	11500 mg/kg	-	
	DL50 Orale	Rat	13 g/kg	-	
	alcool benzylique	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	1000 ppm	8 heures
		DL50 Cutané	Lapin	2000 mg/kg	-
		DL50 Intra-artériel	Rat	441 mg/kg	-
		DL50 Intra-péritonéal	Souris	650 mg/kg	-
		DL50 Intra-péritonéal	Rat	400 mg/kg	-
		DL50 Intra-veineux	Souris	324 mg/kg	-
		DL50 Intra-veineux	Rat	53 mg/kg	-
		DL50 Orale	Cochon d'Inde	2500 mg/kg	-
		DL50 Orale	Cochon d'Inde	2500 mg/kg	-
		DL50 Orale	Souris	1360 mg/kg	-
		DL50 Orale	Souris	1360 mg/kg	-
		DL50 Orale	Lapin	1040 mg/kg	-
		DL50 Orale	Lapin	1040 mg/kg	-
		DL50 Orale	Rat	1.5 mL/kg	-
		DL50 Orale	Rat	1230 mg/kg	-
		DL50 Orale	Rat	1230 mg/kg	-
DL50 Orale	Rat	1660 mg/kg	-		
Alcool butylique normal	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	24000 mg/m ³	4 heures	
	DL50 Cutané	Lapin	3400 mg/kg	-	
	DL50 Intra-péritonéal	Souris	254 mg/kg	-	
	DL50 Intra-péritonéal	Rat	200 mg/kg	-	
	DL50 Intra-veineux	Souris	377 mg/kg	-	
	DL50 Intra-veineux	Rat	310 mg/kg	-	
	DL50 Orale	Souris	100 mg/kg	-	
	DL50 Orale	Lapin	3484 mg/kg	-	
	DL50 Orale	Lapin	3400 mg/kg	-	
	DL50 Orale	Rat	0.79 g/kg	-	
	DL50 Orale	Rat	4.36 g/kg	-	
	DL50 Orale	Rat	790 mg/kg	-	
	DL50 Sub-cutané	Souris	3200 mg/kg	-	
	Éther monométhyle de propylène glycol	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	10000 ppm	5 heures
		DL50 Cutané	Lapin	13 g/kg	-
		DL50 Intra-péritonéal	Rat	3720 mg/kg	-
		DL50 Intra-veineux	Souris	5300 mg/kg	-
		DL50 Intra-veineux	Lapin	1200 mg/kg	-
DL50 Intra-veineux		Rat	4200 mg/kg	-	
DL50 Orale		Souris	11700 mg/kg	-	
DL50 Orale		Lapin	5700 mg/kg	-	
DL50 Orale		Rat	6600 mg/kg	-	
DL50 Sub-cutané		Lapin	5 g/kg	-	
DL50 Sub-cutané		Rat	7800 mg/kg	-	
DL50 Cutané		Rat	1280 mg/kg	-	
Tri(diméthylaminométhyl)-2,4,6 phénol	DL50 Orale	Rat	1200 mg/kg	-	
	DL50 Orale	Rat	1673 mg/kg	-	
	DL50 Orale	Rat	2169 mg/kg	-	
Triéthylènetétramine	DL50 Cutané	Lapin	805 mg/kg	-	
	DL50 Intra-péritonéal	Souris	468 mg/kg	-	
	DL50 Intra-veineux	Souris	350 mg/kg	-	

Section 11. Données toxicologiques

	DL50 Orale	Souris	38.5 mg/kg	-
	DL50 Orale	Lapin	5500 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	2500 mg/kg	-

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
alcool benzylique	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 100 mg	-
Alcool butylique normal	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 2 mg	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	0.005 MI	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	1.62 mg	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 20 mg	-
Éther monométhyle de propylène glycol	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	500 mg	-
Tri(diméthylaminométhyl)-2,4,6 phénol	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 50 ug	-
	Peau - Léger irritant	Rat	-	0.025 MI	-
	Peau - Hautement irritant	Rat	-	0.25 MI	-
	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 2 mg	-
Triéthylènetétramine	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 500 UI	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 20 mg	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	49 mg	-
	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 5 mg	-
	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	490 mg	-

Sensibilisation

Non disponible.

Mutagénicité

Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Tératogénicité

Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Alcool butylique normal	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires et Effets narcotiques
Éther monométhyle de propylène glycol	Catégorie 3	Non applicable.	Effets narcotiques

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.
Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmolement
rougeur

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.
Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.
Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Généralités : Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Orale	3418.3 mg/kg
Cutané	106899.9 mg/kg
Inhalation (poussières et brouillards)	14.58 mg/l

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
alcool benzylique	Aiguë CL50 10000 µg/l Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures
	Aiguë CL50 460000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	96 heures
Alcool butylique normal	Aiguë CL50 15000 µg/l Eau de mer	Poisson - Menidia beryllina	96 heures
	Aiguë CE50 1983 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 2300000 µg/l Eau de mer	Poisson - Alburnus alburnus	96 heures
	Aiguë CL50 1910000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	96 heures
	Aiguë CL50 1940000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	96 heures
Triéthylènetétramine	Aiguë CL50 1730000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Aiguë CE50 3700 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
	Aiguë CL50 33900 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures

Persistance et dégradation

Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogK _{ow}	FBC	Potentiel
alcool benzylique	0.87	-	faible
Alcool butylique normal	1	-	faible
Éther monométhyle de propylène glycol	<1	-	faible
Tri(diméthylaminométhyl)-2,4,6 phénol	0.219	-	faible
Triéthylènetétramine	-1.66 à -1.4	-	faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Les vapeurs du résidu du produit

Section 13. Données sur l'élimination

peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant. Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

Nota : L'information fournie dans la section 14 est basée sur une expédition de colis en vrac par transport terrestre en Amérique du Nord. Tous les expéditeurs sont tenus de s'assurer que la classification de transport et les exigences réglementaires appropriées en matière d'expédition de colis/conteneurs sont respectées pour les modes de transport concernés.

	Classification pour le DOT	Classification pour le TMD	Classement mexicain	IMDG	IATA
Numéro ONU	UN1263	UN1263	UN1263	UN1263	UN1263
Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES	PAINT RELATED MATERIAL	PAINT RELATED MATERIAL
Classe de danger relative au transport	3 	3  	3 	3  	3 
Groupe d'emballage	III	III	III	III	III
Dangers environnementaux	Non.	Oui.	Oui. La marque de substance dangereuse pour l'environnement n'est pas requise.	Marine Pollutant (s): 4-chloro- α,α,α -trifluorotoluene	Yes. The environmentally hazardous substance mark is not required.

Autres informations

Classification pour le DOT : Ce produit peut être reclassé comme « Liquide combustible », sauf s'il est transporté par navire ou avion. Les emballages autres qu'en vrac (de 119 gal ou moins) de liquides combustibles ne sont pas réglementés comme des substances dangereuses.

Classification pour le TMD : Produit classé conformément aux sections suivantes de Transport des marchandises dangereuses Règlements. 2.18-2.19 (Classe 3), 2.7 (Marque de polluant marin). La marque de polluant marin n'est pas obligatoire lors du transport routier ou ferroviaire.

IMDG : **Urgences F-E, _S-E_**
The marine pollutant mark is not required when transported in sizes of ≤ 5 L or ≤ 5 kg.

IATA : The environmentally hazardous substance mark may appear if required by other transportation regulations.

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Transport en vrac aux termes des instruments IMO : Non disponible.

Section 15. Informations sur la réglementation

Réglementations États-Unis : **TSCA 4(a) Règlements définitifs sur les essais**: 4-chloro- α,α,α -trifluorotoluène
TSCA 5(a)2 final significant new use rules: No products found.
TSCA 5(e) substance consent order: No products found.
TSCA 8(a) PAIR: 4-chloro- α,α,α -trifluorotoluène
TSCA 8(a) CDR Exempt/Partial exemption: Indéterminé
TSCA 12(b) Exportation unique: 4-chloro- α,α,α -trifluorotoluène
Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Clean Air Act Section 112 (b) Hazardous Air Pollutants (HAPs) : Non inscrit

Clean Air Act Section 602 Class I Substances : Non inscrit

Clean Air Act Section 602 Class II Substances : Non inscrit

DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals) : Non inscrit

DEA List II Chemicals (Essential Chemicals) : Non inscrit

SARA 302/304

Composition/information sur les ingrédients

Nom	%	EHS	SARA 302 TPQ		SARA 304 RQ	
			(lb)	(gallons)	(lb)	(gallons)
Aucun produit n'a été trouvé.						

SARA 311/312

Classification : LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3
 IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1
 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1

Composition/information sur les ingrédients

Nom	%	Classification
4-chloro- α,α,α -trifluorotoluène	≥50 - ≤75	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
Fatty acids, C18-unsatd., dimers, reaction products with polyethylenepolyamines benzyl alcohol	≥20 - ≤25	IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1
butan-1-ol	≥10 - ≤17	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A
1-methoxy-2-propanol	≤3	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3 TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3
Tri(diméthylaminométhyl)-2,4,6 phénol	≤2.3	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3 TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1C

Section 15. Informations sur la réglementation

3,6-diazaoctanethylenediamin	≤2.1	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1 TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 4 CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1B LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
------------------------------	------	--

SARA 313

	Nom du produit	Numéro CAS	%
Feuille R - Exigences en matière de rapport	Alcool butylique normal	71-36-3	≤3
Avis du fournisseur	Alcool butylique normal	71-36-3	≤3

Il est impératif que les avis SARA 313 ne soient pas détachés de la FDS, et que les copie et redistribution de la FDS incluent les copie et redistribution des avis joints aux copies de la FDS redistribuée par la suite.

Réglementations d'État

- Massachusetts** : Les composants suivants sont répertoriés: BENZYL ALCOHOL; TRIETHYLENETETRAMINE; PROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER; PROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER; N-BUTYL ALCOHOL; 1-BUTANOL
- New York** : Les composants suivants sont répertoriés: Butyl alcohol; 1-Butanol
- New Jersey** : Les composants suivants sont répertoriés: TRIETHYLENE TETRAMINE; 1,2-ETHANEDIAMINE, N,N'-BIS(2-AMINOETHYL)-; PROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER; 1-METHOXY-2-PROPANOL; n-BUTYL ALCOHOL; 1-BUTANOL
- Pennsylvanie** : Les composants suivants sont répertoriés: BENZENEMETHANOL; 1,2-ETHANEDIAMINE, N,N'-BIS(2-AMINOETHYL)-; 2-PROPANOL, 1-METHOXY-; 1-BUTANOL

Californie prop. 65

 **ATTENTION:** Cancer - www.P65Warnings.ca.gov.

Nom des ingrédients	Pas de niveau de risque significatif	Posologie maximum acceptable
4-chloro- α,α,α -trifluorotoluène	-	-

Liste d'inventaire

- Australie** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- Canada** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- Chine** : Un composant au moins n'est pas répertorié.
- Europe** : Un composant au moins n'est pas répertorié.
- Japon** : **Inventaire du Japon (CSCL):** Un composant au moins n'est pas répertorié.
Inventaire japonais (ISHL): Un composant au moins n'est pas répertorié.
- Malaisie** : Un composant au moins n'est pas répertorié.
- Nouvelle-Zélande** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- Philippines** : Un composant au moins n'est pas répertorié.
- République de Corée** : Un composant au moins n'est pas répertorié.
- Taiwan** : Un composant au moins n'est pas répertorié.
- Thaïlande** : Un composant au moins n'est pas répertorié.
- Turquie** : Un composant au moins n'est pas répertorié.
- Viêt-Nam** : Un composant au moins n'est pas répertorié.

Section 16. Autres informations

Hazardous Material Information System (États-Unis)

Santé	/	3
Inflammabilité		2
Risques physiques		0

Caution: HMIS® ratings are based on a 0-4 rating scale, with 0 representing minimal hazards or risks, and 4 representing significant hazards or risks. Although HMIS® ratings and the associated label are not required on SDSs or products leaving a facility under 29 CFR 1910.1200, the preparer may choose to provide them. HMIS® ratings are to be used with a fully implemented HMIS® program. HMIS® is a registered trademark and service mark of the American Coatings Association, Inc.

C'est au client qu'il revient de déterminer le code EPI de cette matière. Pour en savoir plus sur les codes d'équipement de protection individuelle (EPI) HMIS®, voir le manuel de mise en œuvre HMIS®.

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3 IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1	Sur la base de données d'essais Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul

Historique

Date d'impression	: 7 Mars 2024
Date d'édition/ Date de révision	: 21 Septembre 2023
Date de publication précédente	: 21 Septembre 2023
Version	: 1.02

Légende des abréviations	: ETA = Estimation de la toxicité aiguë FBC = Facteur de bioconcentration SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques IATA = Association international du transport aérien CVI = conteneurs en vrac intermédiaires code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses LogKoe = coefficient de partage octanol/eau MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime) NU = Nations Unies
---------------------------------	---

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

POUR USAGE PROFESSIONNEL UNIQUEMENT

REMARQUE IMPORTANTE : L'information contenue dans cette fiche de données n'est pas conçue pour être exhaustive et est basée sur l'état actuel de nos connaissances et des lois en vigueur. Toute personne utilisant ce produit doit déterminer pour elle-même, grâce à des tests préliminaires ou autrement, l'adéquation de ce produit pour leurs fins. Il en est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux demandes émises dans les règles et les lois locales. Lisez toujours la fiche signalétique et la fiche de données techniques de ce produit si disponible. Tout avis offert ou toute déclaration émise concernant le produit de notre part (que ce soit dans cette fiche de données ou autrement) est correcte aux meilleures de nos connaissances, mais nous n'avons aucun contrôle sur la qualité ou la condition du substrat ou sur les nombreux facteurs touchant l'utilisation et l'application du produit. L'application, l'utilisation et le traitement des produits d'AkzoNobel et des produits fabriqués par Buyer sur la base des conseils techniques d'AkzoNobel sont hors du contrôle d'AkzoNobel et, donc, entièrement de la responsabilité de Buyer. AkzoNobel n'offre aucune garantie concernant la précision ou manque d'une telle information ou suggestions, concernant la marchandabilité du produit ou son adéquation à un but en particulier, ou que toute utilisation suggérée ne violera pas un brevet quelconque. Aucune disposition des présentes ne peut être interprétée comme octroyant ou prolongeant toute licence sous tout brevet. Tous les produits fournis et les conseils techniques donnés sont sujets à nos modalités et

Date d'édition/Date de révision	: 9/21/2023	Version	: 1.02
Date de publication précédente	: 9/21/2023		16/17

Section 16. Autres informations

conditions de vente standard. Vous devez demander une copie de ce document et le réviser attentivement. L'information contenue dans cette fiche de données est sujette à des modifications de temps à autre compte tenu de l'expérience et de notre politique de développement continu. Il en est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier que cette fiche de données est courante avant d'utiliser le produit.

IA_493